

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°03-2018-085

**ALLIER** 

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier	
03-2018-09-03-006 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE	
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (3 pages)	Page 3
DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier	
03-2018-09-03-007 - Arrêté SUBD 2018 09 RAA (3 pages)	Page 7
03-2018-09-03-008 - Arrêté SUBD 2018-09 ORDO RAA (2 pages)	Page 11
Préf_Préfecture de l'Allier	
03-2018-08-30-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2663/2018 en date du 30 août 20	)18
portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnemen	t et
des risques sanitaires et technologiques (CODERST) (4 pages)	Page 14

# 03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

03-2018-09-03-006

# DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de VICHY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### Arrête:

#### Article 1er

**Délégation** de signature est donnée à Monsieur Gilles BROGNIART, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de VICHY, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 50 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- 2°) en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **50 000 €** ;
- $3^{\circ}$ ) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation ;
  - b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

**Délégation** de signature est donnée à Mme Edwige NEDELEC, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, Adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de VICHY, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite **de 50 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- 2°) en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **50 000 €** ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation ;
  - b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 3

1°) **Délégation** de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office **et, en matière de gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
CARQUE Jocelyne	MONTEGUT Elisabeth	PIESSAT Patrick
LAMY Brigitte	LAMARTINE Françoise	MONTEGUT Marc
PIRES Alfredo	ROUGEMONT Dominique	VITALIS Muriel

2°) **Délégation** de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
BEST Carine	GILLE Franck	SUGERES Pauline
BIDAUD Marie-Hélène	LABOISSE Christophe	REYNARD Sandrine
CHAVENON Géraldine	LANGIAUX Eric	ROBIN Sylvie
DANIEL Carole	LIONNOIS Frank	TAILLADE Sandrine
DELAMOTTE Candice	MASCHER Nadège	BONNET Gérard
GEFFRE Laurent	MOKRANI Louisa	

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions **gracieuses**, **relatives aux pénalités** et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COUPERIER Françoise	Contrôleur FIP	200€	6 mois	3 000 €
DHORDAIN Marilyne	Contrôleur FIP	200€	6 mois	3 000 €
DUCARRE Sandrine	Agent FIP	200 €	6 mois	3 000 €
GRANJON Monique	Agent FIP	200€	6 mois	3 000 €
MATHEVET Edouard	Agent FIP	200€	6 mois	3 000 €
PARDON Lionel	Contrôleur FIP	200€	6 mois	3 000 €
VALCOURT Martine	Contrôleur FIP	200€	6 mois	3 000 €

#### Article 5

#### Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après
- 2°) les avis de mise en recouvrement ;
- $3^{\circ}$ ) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CARQUE Jocelyne	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €
LAMARTINE Françoise	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €
LAMY Brigitte	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €
MONTEGUT Elisabeth	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €
PIESSAT Patrick	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €
PIRES Alfredo	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €
VITALIS Muriel	Contrôleur FIP	3 mois	3 000 €

#### Article 7

Le présent arrêté prend effet le 3 septembre 2018 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'ALLIER

A Cusset, le 3 septembre 2018 La comptable, Responsable du Service des impôts des Particuliers,

Signé

Mireille POUZERATTE

# 03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2018-09-03-007

Arrêté SUBD 2018 09 RAA

arrêté de subdélégation de signature

#### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté n° 2686 / 2018 du 3 septembre 2018 portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de l'Allier

#### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne RIZAND, directrice départementale des territoires de l'Allier, donne subdélégation de signature des délégations qui lui sont conférées par la section 1 de l'arrêté de délégation générale de signature susvisé à monsieur Jean Claude CHAMPOMIER, chef du service mission transversale observatoire des territoires à la direction départementale des territoires de l'Allier.

#### **ARTICLE 2**

La directrice départementale des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de service et à leurs adjoints désignés dans le cadre de leurs attributions respectives.

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Florence DUFOUR	Chef du Secrétariat des Affaires Générales	I A4 à I A14, I A17 I B2 I C1 – I C2
Dominique DARNET	Adjoint au chef du Secrétariat des Affaires Générales	I A7 à I A13, I A17 I B2 I C1 – I C2
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural	I A7 XVII à XXIII
Virginie CHAMPOMIER	Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural	I A7 XVII à XXIII
Francis PRUVOT	Chef du service environnement	I A7 III A1 à III A3 – III C 1 IX à XVI
Nicolas CAVART	Adjoint au chef du service environnement	I A7 III A1 à III A3 – III C 1 IX à XVI

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Sandrine MASQUELET	Chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires	I A7 II B1 - II B3 - II B4 - II C V - VII
Norbert COFFY	Chef du service logement construction durable	I A7 IV
Dominique BOFFETY	Adjoint au chef du service logement construction durable	I A7 IV
Jean-Claude CHAMPOMIER	Chef du service mission transversale observatoire des territoires	I A7 VIII
Martine METENIER	Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires	I A7 VIII

#### **ARTICLE 3**

La directrice départementale des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de bureau et responsables suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Christine DELBAC (à compter du 17/09/2018)	Chef du bureau ADS	V
Laurence MAGNIER	Responsable du centre instructeur ADS	V
Éliane GARNON	Responsable du centre fiscalité	V
Sophie DAMLENCOURT- MOREAU (à compter du 01/10/2018)	Chef du bureau transports et déplacements	II B3 - II B4

#### **ARTICLE 4**

La directrice départementale des territoires donne subdélégation de signature aux adjoints ou assimilés désignés suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Brigitte THEALLIER	Adjointe à la responsable du centre instructeur ADS	V A1, V B1, V B2, V B3

#### **ARTICLE 5**

La directrice départementale des territoires donne subdélégation de signature aux agents chargés de l'instruction en urbanisme suivant la liste et les domaines indiqués ci-dessous :

Prénom NOM	Fonctions	Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)
Maryline BERNARD	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Gilles CELLIER	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Nathalie GESLIN	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Jean TABONE	Instructeur ADS	V A1 – V B1

#### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°1185/2018 du 02 mai 2018. Il est complété par un arrêté de subdélégation de signature relatif à l'ordonnancement secondaire.

#### **ARTICLE 7**

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 3 septembre 2018

La directrice départementale des territoires

Signé

**Anne RIZAND** 

# 03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2018-09-03-008

### Arrêté SUBD 2018-09 ORDO RAA

arrêté de subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire

#### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté n° 2687 / 2018 du 3 septembre 2018 portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de l'Allier pour l'ordonnancement secondaire

#### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1**

La directrice départementale des territoires de l'Allier donne subdélégation de signature à Mme Florence DUFOUR, chef du secrétariat des affaires générales, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues à la section 2 de l'arrêté de délégation générale de signature susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence DUFOUR, subdélégation est donnée à M. Dominique DARNET, adjoint au chef du secrétariat des affaires générales.

#### **ARTICLE 2**

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service suivants, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ;
- les constatations de service fait ;
- les pièces d'établissement des recettes de toute nature.

Prénom NOM	Service
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural
Sandrine MASQUELET	Chef du service aménagement et urbanisme durables des territoires
Norbert COFFY	Chef du service logement et construction durable
Francis PRUVOT	Chef du service environnement
Jean-Claude CHAMPOMIER	Chef du service mission transversale observatoire des territoires

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service mentionnés ci-dessus, subdélégation est donnée à leurs adjoints suivants.

Prénom NOM	Service
Virginie CHAMPOMIER	Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural
Dominique BOFFETY	Adjoint au chef du service logement et construction durable
Nicolas CAVARD	Adjoint au chef du service environnement
Martine METENIER	Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires

#### **ARTICLE 3**

Subdélégation de signature est donnée à :

- à compter du 01/10/2018, à Mme Sophie DAMLENCOURT-MOREAU, chef du bureau transports et déplacements , à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les constatations de service fait, les engagements juridiques matérialisés par les bons de commande dans la limite de 1 000 € par opération.
- M. Michaël DELCROIX, chef du bureau des finances, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les engagements juridiques, les constatations de service fait, les demandes de paiement et propositions de recettes pour l'ensemble des programmes figurant dans la délégation de signature d'ordonnancement secondaire, à l'attention du centre de prestations comptables mutualisées de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de 30 000 € par opération.
- Mme Michèle DUFFAULT, chef du bureau de la logistique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les engagements juridiques, les constatations de service fait, les demandes de paiement et propositions de recettes pour l'ensemble des programmes figurant dans la délégation de signature d'ordonnancement secondaire, à l'attention du centre de prestations comptables mutualisées de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de 30 000 € par opération.

#### **ARTICLE 4**

Pour les marchés publics de l'État et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics selon les dispositions de la section 3 de l'arrêté de délégation générale de signature susvisé, subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice départementale des territoires de l'Allier à Mme Florence DUFOUR, chef du secrétariat des affaires générales.

#### ARTICLE 5

La signature des agents habilités, en vertu des articles ci-dessus, sera accréditée auprès des comptables assignataires des opérations de recettes et dépenses.

#### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°1186/2018 du 02 mai 2018.

#### ARTICLE 7

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 3 septembre 2018

La directrice départementale des territoires de l'Allier

Signé

Anne RIZAND

### 03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2018-08-30-001

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2663/2018 en date du 30 août 2018 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2663/2018 en date du 30 août 2018 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

<u>Article 1<sup>er</sup></u> – Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), présidé par Madame la préfète de l'Allier, ou son représentant, est composé ainsi qu'il suit :

#### 1) Services de l'Etat et agence régionale de santé :

Le chef du service de l'environnement, à la direction départementale des territoires, ou son représentant

Le chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires, à la direction départementale des territoires, ou son représentant

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes, ou son représentant

Le chef du service interministériel de défense et de protection civile, ou son représentant

Le chef du service de la protection des consommateurs et usagers, à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, ou son représentant

Le chef du service de la protection des animaux et de l'environnement, à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, ou son représentant

Le directeur général de l'agence régionale de santé, ou son représentant

#### 2) Représentants des collectivités territoriales

2-1 Deux représentants désignés par le conseil départemental de l'Allier :

Titulaires	Suppléants
- M. Christian CHITO	- Mme Corinne COUPAS
Conseiller départemental	Conseillère départementale
- M. Jacques de CHABANNES	- M. Pascal PERRIN
Conseiller départemental	Conseiller départemental

2-2 Trois représentants désignés par l'association des maires et des présidents de communautés de l'Allier :

Titulaires	Suppléants
- M. Christophe de CONTENSON	- Mme Bernadette DEVEAU
Maire de Couzon	Maire de Gannay-sur-Loire
- M. Guy CHARMETANT	- M. Alain CHANIER
Maire de Montbeugny	Maire de Chamblet
- M. Alain DETERNES	- M. Pierre THOMAS
Adjoint au maire de Tronget	Maire d'Ygrande

- 3) <u>Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines </u>
- 3-1 Trois représentants des associations agréées de protection de l'environnement, de consommateurs et de pêche :
  - \* Association agréée de protection de la nature et de défense de l'environnement
- « France Nature Environnement Allier »

Titulaire	Suppléante
- M. Gérard MATICHARD	- Mme Andrée ROUFFET-PINON

<sup>\*</sup> Association de consommateurs

« Union fédérale des consommateurs de Moulins »

Titulaire	Suppléant
- M. Jean-Claude KLEIN	- M. Claude LABELLE

<sup>\*</sup> Association de pêche et de pisciculture

« Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique »

Titulaire	Suppléant
- M. Gérard GUINOT	- M. Jean BUVAT

- 3-2 Trois représentants de professions ayant leur activité dans le domaine de compétence du conseil
  - \* Membres désignés par la chambre d'agriculture de l'Allier

Titulaire	Suppléant
- M. Nicolas BONNEFOUS	- M. Eric FONCELLE

\* Membres désignés par la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier

Titulaire	Suppléant
- M. Didier LINDRON	- M. Frédéric MICHAUD

\* Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie de l'Allier

Titulaire	Suppléant
- M. Bernard MILLIAND	- M. Jérôme MONTAGNIER

3-3 Trois représentants d'experts ayant leur activité dans le domaine de compétence du conseil

\* Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire	Suppléante
- M. Frédéric BOUESNARD Architecte DPLG	- Mme Danielle GIL Architecte DPLG Conseillère de l'Ordre des architectes ARA

#### \* CARSAT Auvergne

Titulaire	Suppléant
- M. Philippe TROUVET	- M. Brice CHARBONET

\* Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne Rhône-Alpes

Titulaire	Suppléant
- M. Cyril BESSEYRE	-

#### 4) Personnalités qualifiées

- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier, ou son représentant
- Mme Sylvie DESJOBERT Géologue
- Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de la commune de Vichy

Titulaire	Suppléants
- Mme Danièle CIROT-PEREZ Inspectrice d'insalubrité	- M. Thomas GUILLAUMIN Inspecteur d'insalubrité
	- M. Dominique JACQUES Responsable du SCHS

- M. le Docteur Jean-François BAYET

**Article 2 :** Sur proposition du président et avec l'accord des deux tiers de ses membres, le conseil est réuni en formation restreinte sur un ordre du jour déterminé. La formation restreinte comprend au moins un membre de chacune des catégories mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** Les membres du CODERST sont nommés pour trois ans renouvelables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 4 :** Le membre du conseil qui, au cours du mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**Article 5 :** Le fonctionnement du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques est fixé par les dispositions du code des relations entre le public et l'administration. Un règlement intérieur est établi.

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral n° 2155/15 du 27 août 2015 portant renouvellement de la composition du CODERST, et les arrêtés préfectoraux n° 913/2018 du 23 mars 2018, n° 1157/2018 du 26 avril 2018 et n° 1396/2018 du 30 mai 2018 modifiant cette composition, sont abrogés.

**Article 7 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Fait à Moulins, le 30 AOUT 2018

La préfète,

Signé
Marie-Françoise LECAILLON